



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi vingt-trois novembre à 19h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 16 novembre 2020

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Coraline GALLE, Raphaëlle KRÉBILL

Absents excusés :

Sonia BENAVIDES, procuration donnée à Gil GUILBERT

Secrétaire de séance :

Romain PLASSART

▪ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

▪ AMENAGEMENT LIAISON DOUCE RD94 – TRANCHE CONDITIONNELLE 2

Dans la continuité des 2 tranches d'aménagement de la liaison douce, déjà réalisées, M. Le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à :

- Demander au maître d'œuvre de lancer l'appel d'offre des travaux de la tranche conditionnelle 2 dans les meilleurs délais, pour un coût estimatif de 220 737.45 € HT avec une estimation de frais d'honoraires à 12 900 € HT.
- Déposer des demandes de subventions concernant l'exécution de cette tranche conditionnelle 2 aux différents organismes : l'Etat, la Région, le Département et le Fond Européen.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à demander le lancement de de l'appel d'offre et à déposer toute demande de subvention auprès des organismes compétents.

▪ EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a fait appel au cabinet d'architecture Gris Souris de notre Dame de Bondeville pour établir le projet d'extension des ateliers municipaux. Ce dernier nous propose un montant forfaitaire de 2 613 € HT, comprenant le relevé de l'existant, l'esquisse et la réalisation du permis de construire.

Le Conseil municipal accepte à 13 voix pour et 2 abstentions et autorise Monsieur Le Maire a accepté la proposition d'un montant forfaitaire de 2 613 € HT.